

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

Présents en visioconférence :

Administration :

M. Stéphane Martin, Conseiller de coopération et d'action culturelle
M. Airy Quillere, attaché de coopération universitaire
Mme Anne-Laure Campels, proviseure
M. Claude Oulhen, directeur administratif et financier
Mme Marie Doyhambehere, proviseure adjointe
M. Gilles Sansebastian, directeur du primaire
M. Guillaume Jublot, conseiller principal d'éducation

Représentant des personnels ATOS :

M. Alexandre Dubos

Représentants des parents d'élèves:

M. Vincent Brancourt
Mme Jessica Cosmao
M. Simon Serverin

Représentants des personnels enseignants :

M. Vincent Aimé
Mme Fanny Fontaine
M. François Gagnaire
M. Julien Loeuillot

Représentant des élèves :

M. Arthur Pelletier

Conseillers des Français de l'étranger :

M. Thierry Consigny
M. Jean-Marc Lisner
M. François Roussel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

Mme La Proviseure demande qui, parmi les membres du Conseil d'établissement, accepte la prise en charge du secrétariat de séance. Mme Doyhambehere se propose.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité (15 votants).

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'établissement extraordinaire du 23 juin 2021

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Programme d'activités 2021-2022 de l'Association sportive

La proviseure présente le programme des activités de l'Association sportive pour l'année scolaire en cours.

Le conseiller JM. Lisner demande s'il est possible de rouvrir les installations sportives du lycée aux élèves dans un avenir proche pour des activités extrascolaires qui se pratiquent actuellement en dehors du lycée. Mme la Proviseure répond que ce point pourra être étudié lors de la prochaine réunion du groupe de suivi du protocole sanitaire.

Le programme des activités de l'Association sportive est adopté à l'unanimité.

4. Carte des emplois

Pour l'année scolaire 2022-2023, la proviseure propose la création d'un support de poste de résident en mathématiques, suite à la fermeture du poste d'EEMCP2 (enseignant expatrié à mission de conseil pédagogique du second degré) de mathématiques.

Le conseiller F. Roussel rappelle que le coût de la disparition du poste d'expatrié et de la création d'un poste de résident avait été estimé à 20 000 euros par an. Il s'interroge sur le coût effectif pour l'établissement, et son éventuelle répercussion sur les frais de scolarité. Le directeur administratif et financier répond que contrairement aux personnels résidents, les personnels expatriés sont entièrement pris en charge par l'AEFE mais que le coût est cependant raisonnable pour l'établissement. Un représentant des personnels enseignants du secondaire ajoute que s'il n'y avait pas création d'un support de poste de résident, un poste en contrat local devrait être créé, ce qui entraînerait davantage de coûts pour l'établissement.

La proposition de création d'un support de poste de résident en mathématiques est mise aux voix : (15 votants)

Avis favorable : 15 Avis défavorable : 0 Abstention : 0

L'avis favorable est adopté à l'unanimité.

Un représentant des personnels enseignants du secondaire explique que la création d'un autre support de résident au secondaire serait souhaitable, selon un classement fait par ordre d'ancienneté des professeurs déjà en place (anglais, physique-chimie, espagnol).

Le représentant des personnels enseignants du primaire de la liste d'union Snuipp-Tozen explique que plusieurs collègues TNR aspirent potentiellement à devenir résidents. Il indique que deux supports de résidents seraient vacants au primaire à la fin de l'année scolaire après un départ à la retraite et une demande de réintégration à venir, d'après une enquête qu'il a menée auprès de collègues résidents. Il explique que le primaire a perdu des supports ces dernières années alors que les effectifs ont progressé. Il souhaite que le conseil d'établissement se positionne sur le maintien de ces supports et affirme qu'en l'absence d'un tel vote l'AEFE pourrait les reprendre.

La proviseure explique que nous ne sommes pas ici dans des suppressions de supports, et ce n'est pas son objectif. En outre, l'enquête à l'attention des personnels quant à la vacance ou non de leur poste n'ayant pas encore été envoyée, le conseil d'établissement ne peut pas se prononcer sur le maintien des supports de ces postes du fait de l'absence de visibilité sur les postes vacants ou susceptibles de l'être. Elle renvoie donc ce point au prochain conseil d'établissement. Le représentant des personnels enseignants du primaire de la liste Snuipp-Tozen comprend la nécessité d'avoir une dimension officielle à l'enquête avant de soumettre le vote du maintien des supports et souscrit au renvoi de ce vote au prochain CE.

Le représentant des personnels enseignants du primaire demande également la création d'un support de résident au primaire, du fait des effectifs en hausse depuis plusieurs années (sauf cette année probablement à cause de la crise sanitaire) et des avantages que cela induirait pour les enseignants en termes de stabilisation dans leur emploi et de poursuite de carrière. Le directeur du primaire précise que les nouveaux contrats de résident sont désormais limités à 6 ans. La proviseure rappelle que les demandes de création de supports de postes de résidents engagent la crédibilité de l'établissement qui bénéficie déjà d'un taux d'encadrement élevé. Elle invite donc à la prudence et indique que les demandes doivent être raisonnables et entendables.

Le représentant des personnels enseignants du primaire de la liste d'union Snuipp-Tozen demande une suspension de séance afin que les membres du conseil d'établissement se concertent en l'absence de l'administration. La proviseure accepte et la direction se déconnecte.

La séance reprend. Le directeur du primaire souhaite faire part de son ressenti et exprime son regret à voir la pratique d'éviction de l'équipe de direction dans les débats faire son retour alors qu'elle n'avait plus été de mise les deux années scolaires précédentes. S'il comprend parfaitement une demande de suspension de séance pour poursuivre en aparté des discussions au sein de l'un des corps de représentants, cette demande de suspension réunissant l'ensemble des corps à l'exception de l'administration l'interroge. En réponse, le représentant des personnels enseignants du primaire de la liste d'union Snuipp-Tozen dit que la suspension de séance est un droit, qu'il n'entendait pas développer un sentiment d'exclusion mais précise que la direction représente l'AEFE. Un représentant des parents d'élèves exprime les difficultés de déterminer une position des parents sur cette question.

Enfin, la discussion porte sur l'influence de la création de supports de postes de résidents sur le coût de la scolarité. Le directeur administratif et financier explique que le transfert de support a peu d'influence sur ces frais : la prise en charge par l'établissement pour un personnel résident est de 68% des charges salariales ainsi que de 100% de l'ISVL. Le représentant du SNUIPP Tozen regrette que l'Etat se désengage du réseau de plus en plus depuis plusieurs années en reportant le coût des résidents sur les établissements. Le directeur administratif et financier rappelle que l'agence module cette charge en fonction de la situation financière des établissements.

La proposition de la création d'un support de poste de résident au premier degré, ainsi que la proposition de création d'un support de poste de résident au secondaire avec un ordre de priorité (anglais, physique-chimie, espagnol) sont mises au vote : (15 votants)

Avis favorable : 9 Avis défavorable : 5 Abstention : 1

L'avis favorable est adopté.

La séance est levée à 19h.